

LA FÉDÉRATION DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ (FCA) REJOINT LES ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES D'INTERBEV

Paris, le 13 décembre 2019 – La conférence des Présidents d'INTERBEV et le Comité Directeur d'INTERBEV ont validé l'admission au sein de l'Interprofession Elevage et Viande (représentant les secteurs bovins, ovins, équins et caprins) de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA).

Le Collège Alimentaire de la FCA, dont E. Leclerc et Intermarché sont adhérents, participera désormais aux travaux engagés par la filière élevage et viande, apportant ainsi un soutien supplémentaire à son développement.

La FCA constitue aujourd'hui la 22^{ème} Organisation Nationale d'INTERBEV et vient rejoindre les autres fédérations membres de l'interprofession : CFBCT, CNTF, COBOF, Confédération Paysanne, Coop de France, Coordination Rurale, Culture Viande, ELVEA, FBHF, FCD, FEDEV, FFCB, FMBV, FNB, FNC, FNEAP, FNO, Restau'Co, SDVF et Section des Associations d'Éleveurs Ovins.

A propos de la FCA :

Créée en 1963, La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est une organisation professionnelle représentant les groupements de commerçants associés en France. Sa mission essentielle s'articule autour de la défense du statut et de la promotion de cette forme de commerce. Elle contribue plus largement au développement du Commerce Coopératif et Associé. Elle a ainsi aidé un certain nombre de groupements à se constituer et à se développer. Dans tous les domaines, la fédération permet aux groupements de partager leurs expériences et de progresser.

A propos d'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte pour un Engagement Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine.